



Séance du 4 Mars 2015

Convocation du 27 Février 2015

Absents excusés : Marie-Pierre BOURGET, Aurélien DUPOUY, Laurent GAUDRY, Clément SAMSON

Secrétaire de séance : Stéphanie CHATAIGNER

Madame Marie-Pierre BOURGET donne pouvoir à Monsieur Freddy BROCHARD

Monsieur Aurélien DUPOUY donne pouvoir à Monsieur Franck CHARRIER

Monsieur Laurent GAUDRY donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU

Monsieur Clément SAMSON donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Extension de la salle de motricité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis de nombreuses années, une réflexion est lancée au sujet de la Périscolaire. En-effet, la fréquentation du service de Périscolaire est de plus en plus importante.

La commission urbanisme a également réfléchi à plusieurs reprises sur le projet d'extension de la salle de motricité.

L'association Multi Act'Enfance a également été consulté à ce sujet.

Monsieur Freddy BROCHARD, adjoint à l'urbanisme, présente le projet. Il s'agit d'une extension de la salle de motricité, d'une superficie de 109 m² comprenant une salle d'activités de 71 m² et 6 m² de rangement, un office de 8 m², un hall de 4 m², un bureau de 10 m², une pièce de rangement de 10 m², et des modifications sur l'existant (création de rangements et modifications des sanitaires).

a/ Arrêt de projet

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur un accord de principe pour le projet ainsi présenté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'arrêt de projet d'extension.

b/ Demande de subvention et de prêt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

La commune peut prétendre par la Caisse d'Allocations Familiales à une subvention maximale de 50.000 € ainsi qu'à un prêt d'un montant maximal de 50.000 € remboursable sur 10 ans à taux zéro.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention et de prêt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

c/ Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Dans le cadre du dossier d'extension de la salle de motricité, la commune peut également formuler une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention.

2 – Entretien de Voirie

Comme chaque année des travaux de voirie sont à prévoir. Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 24 février à 12 heures.

a/ Réparations de voirie avant revêtement 2016

Monsieur le Maire précise que sont concernés le chemin du Bouchot et le chemin de Gadouard où des réparations de la chaussée auront lieu avant de prévoir en 2016 le revêtement de ces mêmes voies.

Entreprises	Total HT	Total TTC
- CHOLET TP	3.940,00 €	4.728,00 €
- EUROVIA	3.570,50 €	4.284,60 €
- BOUCHET Francis et Fils	2.499,85 €	2.999,82 €
- BOUCHET Voirie Environnement	2.760,73 €	3.312,88 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCHET Francis et Fils pour un montant de 2.999,82 € TTC

b/ Dérasement des accotements – curage de fossés

Monsieur le Maire précise que sont concernés le chemin du Moulin (accotements 400 ml) et le chemin de la Terrière (fossés 360 ml et 520 ml d'accotements).

Entreprises	Total HT	Total TTC
- CHOLET TP	1.822,00 €	2.186,40 €
- EUROVIA	1.401,60 €	1.681,92 €
- BOUCHET Francis et Fils	776,00 €	931,20 €
- BOUCHET Voirie Environnement	1.587,20 €	1.904,64 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise BOUCHET Francis et Fils pour un montant de 931,20 € TTC

c/ Revêtements gravillonnés

Monsieur le Maire précise que sont concernés le chemin de la Morlière, les Vignes, la Ruettière, la Gourronnière et la Mauricière.

Entreprises	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
- CHOLET TP	1,76 €	11.457,60 €	13.749,12 €
- EUROVIA	1,31 €	8.528,10 €	10.233,72 €
- BOUCHET Francis	1,85 €	12.043,50 €	14.452,20 €
- BOUCHET Voirie Environnement	1,48 €	9.634,80 €	11.561,76 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 10.233,72 € TTC

3 – Renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le photocopieur bénéficiait d'un contrat de maintenance jusqu'au 4/2/2015 qui englobait l'entretien et le suivi du matériel.

Dans le cadre du renouvellement, une estimation du coût d'un même contrat de maintenance a été demandée auprès d'une autre société. Compte-tenu de l'âge du photocopieur, cette société ne désire pas proposer ses services car elle estime qu'il y aurait trop de pièces à changer.

La société Quadra, actuel détenteur du contrat de maintenance, propose le renouvellement de leur contrat pour une durée d'une année, aux mêmes conditions.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur avec la société Quadra.

4 – Convention de veille marché foncier rural et agricole « Vigifoncier » - Renouveaulement

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, la Communauté d'Agglomération du Choletais et ses communes membres, ainsi que la commune de Maulévrier, ont conclu une convention de veille du marché foncier rural et agricole et d'observation foncière à partir du portail « Vigifoncier », avec la SAFER Maine Océan.

Cette convention est aujourd'hui arrivée à son terme, il est donc proposé son renouvellement. En effet, cette convention permet à la Communauté d'Agglomération du Choletais et à ses communes membres d'être informées en temps réel des ventes de biens ruraux et agricoles, de connaître les potentialités foncières et éventuellement, de se porter acquéreur, en vue de préserver leur patrimoine naturel et de procéder à d'éventuels échanges pour pérenniser l'activité agricole en place.

Le coût de cette convention, proposée pour une durée de 3 ans, est à la charge de la Communauté d'Agglomération du Choletais (3.120 € TTC par an). Les demandes de préemption et/ou de renseignement sont au prix de 220 € HT (264 € TTC) par demande, à la charge de la commune si elle en fait la demande.

Conformément à la précédente convention, l'adoption de la convention Vigifoncier nécessite l'approbation de l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais ainsi que celle de la commune de Maulévrier, qui en seront signataires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention Vigifoncier.

5 – Adhésion au SIEMML de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement

Monsieur le Maire présente une demande émanant du SIEMML, afin d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement au SIEMML et de son transfert de la compétence « éclairage public ».

Le conseil municipal, approuve par 18 voix pour et une abstention.

6 – Questions et Informations diverses

a/ Elections Départementales

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars de 8 h à 18 h.

b/ Cholet Pays de Loire : la course cycliste passera à La Romagne le 22 mars à 15 h 50. Le circuit sera modifié par rapport aux années antérieures. Les cyclistes emprunteront la rue de Bel-Air, la rue Nationale, la rue du Commerce, la place de l'Eglise et le chemin du Bouchot.